



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/067

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeur sont **Monsieur et Madame WOUTERS-VANDEPUT**, domiciliés **rue Gatti de Gamond 12 à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue Gatti de Gamond 12 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section A n° 960E**.

Le projet consiste en la **régularisation du niveau d'implantation de la construction d'une habitation + la construction d'un carport**.

Le projet se situe dans le '**Lotissement TILKIN-VANDAMME (17/08/2015) – Lot 5'** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- **Relief et implantation des constructions** : le rez-de-chaussée n'épouse pas le niveau naturel du terrain ;
- **Baies et fenêtres** : le rapport hauteur/largeur de la baie de l'étage sur la façade arrière est inférieur à 1,5 ;
- **Plan d'implantation** : mise en œuvre du carport en partie hors de la zone constructible.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **27 janvier 2025** au **10 février 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 22/01/2025**

A Pont-à-Celles, le 13 janvier 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN